

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Informations déclarant

Nom Prénom Verspieren Guillaume
Adresse mail guillaume.verspieren@munic.io

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale MUNIC
Siren 442484556
Code NAF 62.01Z - Programmation informatique
Adresse 100 AV DE STALINGRAD 94800 VILLEJUIF

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2022
Date de fin de la période de référence 31/12/2022
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 57

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Date de consultation du CSE -
Nombre de niveaux ou coefficients -
Résultat final en % 5.94
Population envers laquelle l'écart est favorable femmes
Nombre de points obtenus 34

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en % 0.21
Résultat final en nombre équivalent de salariés 0
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 35
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés 35
Nombre de points obtenus 35

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	1
Sexe des salariés sur-représentés	hommes
Nombre de points obtenus	0

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	84
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	84
Mesures de corrections prévues	-

Publication du niveau de résultat global

Date de publication	28/03/2023
Site Internet de publication	https://www.munic.io/wp-content/uploads/2023/03/declaration_442484556_2023.pdf
Modalités de communication auprès des salariés	-

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

les écarts de rémunération ne sont pas tant à poste comparable que pour 1. des fonctions distinctes (cadre vs ingé), 2. des séniorités différentes (entre 21a et 30a les rémunérations varient fortement, si 1ere xp ou confirmé). Les salaires d'embauche sont indifférents du sexe du candidat recruté.

Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

-

Objectif Indicateur retour de congé maternité

-

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

continuer à promouvoir les femmes,
encourager le recrutement de femme aux responsabilités les plus hautes de l'entreprise

Date de publication des objectifs

28/03/2023

Modalités de communication auprès des salariés

-